

Proposed *Teacher Competence Standards Regulation*
(The Education Administration Act)
Consultation draft

Projet de règlement intitulé *Règlement sur les normes d'aptitude des enseignants*
(Loi sur l'administration scolaire)
Ébauche pour consultation

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

Section

Article

- 1 Definitions
- 2 Teacher competence standards
- 3 Interpretation
- 4 Application
- 5 Coming into force

- 1 Définitions
- 2 Normes d'aptitude des enseignants
- 3 Interprétation
- 4 Application
- 5 Entrée en vigueur

Schedule

Annexe

Definitions

1 The following definitions apply in this regulation.

"**Act**" means *The Education Administration Act*.
(« *Loi* »)

"**clinician**" means a person certified as a clinician under the regulations to the Act. (« *spécialiste* »)

"**competence standards**" means the standards set out in the Schedule to this regulation.
(« *normes d'aptitude* »)

"**program**" means a program as defined in subsection 1(1) of *The Public Schools Act*.
(« *programme* »)

Teacher competence standards

2 A teacher must meet the competence standards in order to be issued and maintain their teaching certificate.

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

« **Loi** » La *Loi sur l'administration scolaire*.
("Act")

« **normes d'aptitude** » Les normes prévues à l'annexe du présent règlement. ("competence standards")

« **programme** » S'entend au sens du paragraphe 1(1) de la *Loi sur les écoles publiques*. ("program")

« **spécialiste** » Détenteur d'un brevet de spécialiste au titre des règlements de la *Loi*.
("clinician")

Normes d'aptitude des enseignants

2 Les enseignants doivent satisfaire aux normes d'aptitude pour recevoir et conserver leur brevet d'enseignement.

Interpretation — professional misconduct

3 The competence standards must not be interpreted as limiting the generality of the definition "professional misconduct" in section 8.1 of the Act and are made in addition to and not in substitution for or in derogation of the application of that definition or any regulation that prescribes conduct that constitutes professional misconduct under clause (c) of that definition.

Application — clinicians

4(1) For certainty, the competence standards apply, with necessary changes, to a clinician in addition to and not in substitution for or in derogation of any enactment regulating the standards of practice of the clinician.

Commissioner discretion

4(2) The commissioner appointed under section 8.2 of the Act is to use discretion when applying the competence standards to a clinician in order to account for occupational differences between teachers and clinicians.

Coming into force

5 This regulation comes into force on September 2, 2025.

Interprétation — inconduite professionnelle

3 Les normes d'aptitude ne peuvent être interprétées d'une manière qui limiterait la portée générale de la définition d'« inconduite professionnelle » figurant à l'article 8.1 de la *Loi*; elles s'ajoutent à l'application de cette définition et de tout règlement qui érige des conduites en inconduite professionnelle visé à l'alinéa c) de cette définition et n'ont pas pour effet de déroger à cette application ou de la remplacer.

Application — spécialistes

4(1) Il demeure entendu que les normes d'aptitude s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux spécialistes, qu'elles s'ajoutent à tout texte législatif régissant les normes d'exercice des spécialistes et qu'elles n'ont pas pour effet de déroger à ce texte ou de le remplacer.

Pouvoir discrétionnaire du commissaire

4(2) Le commissaire nommé en vertu de l'article 8.2 de la *Loi* utilise son pouvoir discrétionnaire dans l'application des normes d'aptitude aux spécialistes afin de tenir compte des différences entre le travail d'enseignant et celui de spécialiste.

Entrée en vigueur

5 Le présent règlement entre en vigueur le 2 septembre 2025.

SCHEDULE
(Section 1)

COMPETENCE STANDARDS

Competence standards

1 The competence standards are set out in Column 1 of the following table. Listed opposite in Column 2 are examples of how each competence standard is to be demonstrated.

Column 1 Competence Standard	Column 2 Examples Demonstrating Competency
1 The teacher has professional knowledge and implements professional instructional methods and practices	The teacher consistently delivers instruction that (a) demonstrates professional knowledge and professional instructional methods or practices; and (b) fosters student well-being and understanding to promote academic growth and success. The teacher consistently demonstrates knowledge and understanding of the curriculum and methodologies in the subject areas that they teach. The teacher adapts and utilizes various instructional strategies, learning experiences, resources, materials and technologies to teach and be responsive to their students and address the diverse learning strengths and needs of the students. The teacher assesses the work of each student and uses a variety of assessments and evaluation practices in a manner that aligns with identified learning outcomes. The teacher utilizes proactive and responsive classroom management strategies and techniques to create and promote a positive and supportive learning environment in which students are able to feel respected and safe and have a sense of belonging. The teacher uses professional instructional methods and practices to address diverse learning needs in ways that respect the cultural and linguistic identities of their students. The teacher engages in continuing competency and professional development and actively challenges themselves to enhance their skills and knowledge and foster their ongoing professional growth. The teacher actively participates in professional learning related to subject-area content, pedagogy, assessment, technology and appropriate instructional strategies. The teacher collaborates formally and informally with their colleagues to improve learning and outcomes for students.

Column 1 Competence Standard	Column 2 Examples Demonstrating Competency
2 The teacher is committed to student success, well-being and learning	The teacher displays an understanding of the developmental characteristics of their students (including cognitive, socio-emotional and behavioural characteristics) and the factors that impact their development. The teacher holds each of their students to expectations appropriate to the individual student's learning needs and consistently acts in the student's best interest to support their well-being, academic growth and success. The teacher engages students in meaningful participation in their own learning.
3 The teacher fosters a safe and inclusive environment	The teacher applies approaches to interactions with students that prioritize connections with the student and the student's cultural safety. The teacher fosters a sense of belonging, pride and self-determination in all students. The teacher understands the need to uphold human rights and actively challenge racism, discrimination and oppression in all forms and incorporates those principles in their teaching. The teacher understands the department's philosophy of inclusion and incorporates it into their teaching. The teacher incorporates universal design for learning principles and uses differentiated instruction to provide inclusive learning experiences that support learning for all students. The teacher promotes meaningful participation and equitable access to learning by removing barriers to participation. The teacher understands the context and history of the program in which they teach (Français, French Immersion, English or Senior Years Technology Education) and how the context and history of the program may affect a student's learning experience.

Column 1 Competence Standard	Column 2 Examples Demonstrating Competency
4 The teacher is engaged with Indigenous students, families and communities	The teacher values, respects and fosters a deeper understanding of the languages, heritages, cultures and ways of knowing and being of First Nations, Inuit and Métis. The teacher integrates the perspectives and worldviews of First Nations, Inuit and Métis into learning environments. The teacher upholds the principles outlined in the department's First Nations, Inuit and Métis education policy framework. The teacher builds and sustains respectful relationships with Indigenous students, families, Elders, Knowledge Keepers and communities. The teacher is committed to understanding treaties, the legacy of colonization (including residential schools) and the responsibilities of reconciliation while building relationships rooted in respect, reciprocity and accountability.
5 The teacher fosters professional relationships in ways that are consistent with principles of equity, fairness and respect for others	The teacher fosters positive, productive and professional relationships with students, parents and caregivers, peers, colleagues and others in the school and local community to support student well-being. The teacher acknowledges the inherent power imbalance in favour of the teacher in their professional relationships with students, parents and caregivers. The teacher recognizes the skill, knowledge, judgment and roles of others involved in the school and local community and communicates effectively and in a manner that is consistent with principles of equity, fairness and respect for others. The teacher supports, mentors and encourages other teachers and those preparing to enter the teaching profession. The teacher works collaboratively and cooperatively with colleagues in mutually supportive ways.

ANNEXE
(article 1)

NORMES D'APTITUDE

Normes d'aptitude

1 Les normes d'aptitude sont énoncées à la colonne 1 du tableau qui suit. Des exemples illustrant la manière dont les enseignants doivent démontrer les aptitudes sont indiqués dans la colonne 2.

Colonne 1 Norme d'aptitude	Colonne 2 Démonstration de l'aptitude — exemples
1 L'enseignant a des connaissances professionnelles et met en œuvre des méthodes et pratiques pédagogiques professionnelles.	L'enseignant offre systématiquement un enseignement qui : a) démontre ses connaissances professionnelles et sa maîtrise des méthodes et pratiques pédagogiques professionnelles; b) encourage le bien-être des élèves et la bienveillance envers ces derniers afin de favoriser leur épanouissement et leur réussite scolaires. L'enseignant démontre systématiquement sa connaissance et sa compréhension du programme d'études et des méthodologies relatifs aux matières qu'il enseigne. L'enseignant utilise une variété de stratégies d'enseignement, d'expériences d'apprentissage, de ressources, de matériel et de technologies et les adapte pour enseigner aux élèves, être à leur écoute, cerner leurs points forts et répondre à leurs besoins d'apprentissage divers. L'enseignant évalue le travail de chaque élève et utilise diverses évaluations et pratiques d'évaluation d'une manière qui correspond aux objectifs d'apprentissage définis. L'enseignant utilise des stratégies et des techniques de gestion de classe proactives et réactives pour créer et promouvoir un milieu d'apprentissage positif et encourageant où les élèves peuvent se sentir respectés et en sécurité et développer un sentiment d'appartenance. L'enseignant utilise des méthodes et pratiques pédagogiques professionnelles pour répondre aux besoins d'apprentissage divers des élèves d'une manière qui respecte leurs identités culturelles et linguistiques. L'enseignant participe à des activités de formation continue et de développement professionnel et se met activement au défi pour améliorer ses compétences et connaissances et favoriser son développement professionnel continu. L'enseignant participe activement à des activités de formation professionnelle relatives aux contenus de cours, à la pédagogie, à l'évaluation, aux technologies et aux stratégies d'enseignement adaptées. L'enseignant collabore de manière formelle ou informelle avec ses collègues afin d'améliorer l'apprentissage et les résultats des élèves.

Colonne 1 Norme d'aptitude	Colonne 2 Démonstration de l'aptitude — exemples
2 L'enseignant s'engage en faveur de la réussite, du bien-être et de l'apprentissage des élèves.	L'enseignant démontre une compréhension des caractéristiques développementales de ses élèves (y compris sur les plans cognitif, socioaffectif et comportemental) et des facteurs qui influencent leur développement. L'enseignant adapte ses attentes en fonction des besoins d'apprentissage individuels de ses élèves et agit systématiquement dans leur intérêt supérieur afin de favoriser leur bien-être ainsi que leur épanouissement et leur réussite scolaires. L'enseignant incite ses élèves à participer pleinement à leur propre apprentissage.
3 L'enseignant crée un environnement sécuritaire et inclusif.	Dans ses interactions avec les élèves, l'enseignant utilise des approches qui donnent la priorité aux liens qu'il entretient avec eux et à leur sécurité culturelle. L'enseignant favorise le développement du sentiment d'appartenance, de la fierté et de l'autodétermination chez tous les élèves. L'enseignant comprend le besoin de défendre les droits de la personne et de contrer activement le racisme, la discrimination et l'oppression dans toutes leurs formes et il applique ces principes dans son enseignement. L'enseignant comprend la philosophie d'inclusion du ministère et l'applique dans son enseignement. L'enseignant applique les principes de la conception universelle pour l'apprentissage et utilise la pédagogie différenciée pour offrir des expériences d'apprentissage inclusives qui favorisent l'apprentissage de tous les élèves. L'enseignant encourage une participation significative et un accès équitable à l'apprentissage en éliminant les obstacles à la participation. L'enseignant comprend le contexte et l'histoire du programme qu'il enseigne (programme français, programme d'immersion française, programme anglais ou programme d'études techniques du secondaire) et la façon dont ce contexte et cette histoire peuvent avoir des conséquences sur les expériences d'apprentissage des élèves.

Colonne 1 Norme d'aptitude	Colonne 2 Démonstration de l'aptitude — exemples
4 L'enseignant établit des relations avec les élèves, les familles et les communautés autochtones.	L'enseignant valorise et respecte les langues, les patrimoines, les cultures, les modes de connaissance et les manières d'être des Premières nations, des Inuits et des Métis et en favorise une compréhension approfondie. L'enseignant intègre les perspectives et les visions du monde des Premières nations, des Inuits et des Métis dans les milieux d'apprentissage. L'enseignant défend les principes énoncés dans le Cadre stratégique sur la sensibilisation aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis du ministère. L'enseignant établit et maintient des relations respectueuses avec les élèves, les familles, les Aînés, les gardiens du savoir et les communautés autochtones. L'enseignant s'engage à comprendre les traités, l'héritage de la colonisation (notamment celui des pensionnats) et les responsabilités en matière de réconciliation, tout en établissant des relations basées sur le respect, la réciprocité et la responsabilité.
5 L'enseignant entretient des relations professionnelles en observant les principes d'équité, de justice et de respect des autres.	L'enseignant entretient des relations positives, productives et professionnelles avec les élèves, les parents, les aidants, ses pairs, ses collègues et d'autres personnes à l'école et dans la communauté locale pour favoriser le bien-être des élèves. L'enseignant reconnaît le déséquilibre de pouvoir inhérent à sa fonction qui favorise les enseignants dans leurs relations professionnelles avec les étudiants, les parents et les aidants. L'enseignant reconnaît les compétences, les connaissances, le jugement et le rôle d'autres personnes à l'école et dans la communauté locale et communique efficacement et de manière conforme aux principes d'équité, de justice et de respect des autres. L'enseignant soutient, encadre et encourage les autres enseignants et ceux qui se forment à le devenir. L'enseignant collabore et coopère avec ses collègues dans un esprit de soutien mutuel.